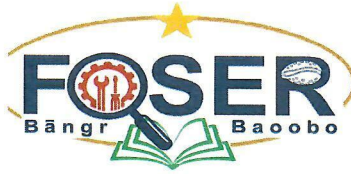


MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET
DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

FONDS DE SOUTIEN A L'EDUCATION
ET A LA RECHERCHE
« BANGR BAOOBO »

DIRECTION GENERALE



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort nous Vaincrons

Ouagadougou, le 09 OCT 2026

N°2026 MESRI//SG/FOSER/DG

COMMUNIQUE

LA CAMARADE DIRECTRICE GENERALE DU FONDS DE SOUTIEN A L'EDUCATION ET A LA RECHERCHE « Bangr Baoobo » communique

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de formation, de recherche et d'innovation, le Fonds de Soutien à l'Éducation et à la Recherche (FOSER) « BANGR BAOOBO » informe le monde associatif et communautaire qu'il met à leur disposition, au titre de l'année 2027 un dispositif de financement destiné à financer leurs projets de formation.

1. STRUCTURES CONCERNÉES

- les associations à jour de la loi portant liberté d'association ;
- les fédérations ;
- les mutuelles ;
- les sociétés corporatives ;
- les organisations syndicales ;
- les institutions corporatives et les groupements professionnelles ;
- les chambres consulaires ;
- les sociétés cooperatives etc.

S'agissant des associations, celles-ci doivent être en conformité avec les dispositions de la loi n° 011-2025/ALT du 17 juillet 2025 portant liberté d'association, adoptée par l'Assemblée Législative de Transition et promulguée le 23 juillet 2025.

2. ELIGIBILITE AU FINANCEMENT

L'objectif du financement octroyé par le FOSER « Bangr-Baoobo » est de permettre de développer des activités génératrices de revenus et des projets novateurs dans les bassins d'emplois contribuant ainsi à renforcer le processus de développement dans la zone où il est réalisé. Les projets collectifs de formation éligibles doivent notamment :

- favoriser leur employabilité ;
- accompagner l'insertion et la réinsertion socio-professionnelle ;
- renforcer les activités génératrices de revenus ;
- moderniser les pratiques professionnelles ;
- améliorer les compétences techniques dans les secteurs économiques.

3. COMPOSITION DU DOSSIER

- une demande timbrée à 200 FCFA adressée à la Camarade Directrice Générale du FOSER «Bangr-Baoobo»;
- un canevas-type Projet Collectif de Formation dûment renseigné ;
- une copie du récépissé ou de l'agrément ou tout acte administratif de reconnaissance ;
- une copie du procès verbale de renouvellement du bureau s'il y'a lieu;
- une lettre d'engagement du ou des partenaire (s) qui accompagne (nt) le promoteur pour l'insertion professionnelle des formés s'il y'a lieu ;
- tout autre document jugé pertinent qui pourrait aider à mieux faire comprendre le projet (facultatif).

4. RETRAIT DU CANEVAS-TYPE PROJET COLLECTIF DE FORMATION

Le canevas-type Projet Collectif de Formation peut être retiré :

- au **siège du FOSER «Bangr-Baoobo»**
- dans les **représentations régionales du FOSER «Brangr-Baoobo»** ;
- télécharger en ligne à l'adresse

5. PÉRIODE ET LIEUX DE DÉPÔT

Les associations et autres structures intéressées sont invitées à déposer leurs demandes de financement **en versions physique et électronique** tous les jours ouvrables du **12 octobre au 12 novembre 2026 de 8 h 00 à 15 h 30 aux lieux suivants** :

- au **siège du FOSER «Bangr-Baoobo»** ;
- **auprès des représentations régionales du FOSER «Bangr-Baoobo».**

La réception du dossier de financement dûment rempli est conditionnée par le paiement de la somme de vingt mille (20 000) francs CFA contre remise d'une quittance.

6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute information complémentaire relative aux conditions d'accès au financement et aux modalités de soumission des demandes, les promoteurs intéressés sont invités à prendre attache avec les services techniques du FOSER « Bangr-Baoobo » aux contacts ci-dessous :

N°	REGION	CHEF-LIEU	CONTACT TELEPHONIQUE
01	BANKUI	DEDOUGOU	62 17 18 57
02	TANNOUNYAN	BANFORA	70 08 92 04
03	KADIOGO	OUAGADOUGOU	70 08 91 94
04	NAKAMBE	TENKODOGO	71 63 12 23
05	KUILSE	KAYA	70 08 91 98
06	NANDO	KOUDOUGOU	62 17 18 57
07	NAZINON	MANGA	75 66 42 15
08	GOULMOU	FADA N'GOURMA	71 87 76 69
09	GUIRIKO	BOBO-DIOULASSO	70 08 92 05
10	YAADGA	OUAHIGOUYA	67 10 88 55
11	OUBRI	ZINIARE	70 08 92 01
12	LIPTAKO	DORI	51 15 31 31
13	DJÔRÔ	GAOUA	73 10 46 00

NB : L'ensemble des dossiers de demande de formation enregistrés auprès de l'ex-Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) et restés sans suite, jusqu'à ce jour, est officiellement annulé. Par conséquent, les promoteurs concernés sont invités à soumettre, s'ils le souhaitent, une nouvelle demande de financement auprès du FOSER au titre du présent appel.

Diffusion :

- presse écrite ;
- presse en ligne ;
- site web du MESRI ;
- siège FOSER ;
- directions régionales MESRI.

La Directrice Générale



Dr. Tiertou Edwige DEMBELE/SOME
Maître Assistante